

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES**

Date de convocation

28 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq décembre à dix-huit heure,

le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 32

VOTANTS : 39

Étaient présents :

Mme Perron, M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, Mme Casteran-David, M. Nicolas (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Damon, Mme De Crémiers, Mme De Metz, Mme Devernois, M. Greuin, M. Hidas, Mme Lemaître-Clément, Mme Riby, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux), M. Davy, Mme Le Hardy (Nevoiy), M. Chaborel, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-Lez-Gien), M. Chauvette, Mme Crotté (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne (Saint-Gondon), **formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Mme Rabourdin	à M. Boucher
M. Crozat	à M. Rougeron
Mme Roger	à Mme Riby
Mme Gros	à M. Prieur
Mme Charpentier	à M. Boulogne
M. Chenuet	à M. Morel
Mme Rollando	à M. Chaborel

Étaient absents :

Mme Flandry
M. Pressoir

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2025/139

Objet : Ouvertures des crédits budgétaires pour la section d'investissement 2026 – Budget Principal, budget annexe assainissement collectif, budget annexe transport et budget annexe GEMAPI

*Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités,
Vu la nomenclature M57 développée,*

Dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'Exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des crédits votés au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'Exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant : engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'ouverture des crédits de dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Budget Principal – Autorisations 2026 :

	Opérations	Crédits ouverts 2025 pour mémoire	Seuil Légal du C.G.C.T (25% des crédits ouverts N- 1)	Autorisation spéciale 2026
20 - Immobilisations incorporelles		546 084 €	136 521 €	136 521 €
202 - Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	63 - PLUI	11 240 €	2 810 €	2 810 €
2031 - Frais d'études		309 792 €	77 448 €	77 448 €
2031 - Frais d'études	54 - OPAH	75 368 €	18 842 €	18 842 €
2051 - Concessions et droits similaires		149 684 €	37 421 €	37 421 €
204 - Subventions d'équipement versées		780 663 €	195 166 €	195 166 €
2041412 - Subv. com. GFP - Bâtiments et installations		335 500 €	83 875 €	83 875 €
20422 - Subv. pers. droit privé - Bâtiments et installations	540 - Façades vitrines	95 087 €	23 772 €	23 772 €
20422 - Subv. pers. droit privé - Bâtiments et installations	54 - OPAH	311 576 €	77 894 €	77 894 €
20422 - Subv. pers. droit privé - Bâtiments et installations		38 500 €	9 625 €	9 625 €
21 - Immobilisations corporelles		728 691 €	182 173 €	182 173 €
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes		9 974 €	2 493 €	2 493 €
2128 - Autres agencements et aménagements		5 600 €	1 400 €	1 400 €
21351 - Install générales .. des constructions - Bâtiments publics		341 068 €	85 267 €	85 267 €
2152 - Installations de voirie		44 204 €	11 051 €	11 051 €
21534 - Réseaux d'électrification		47 074 €	11 768 €	11 768 €
21578 - Autre matériel technique		8 500 €	2 125 €	2 125 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques		8 950 €	2 238 €	2 238 €
21828 - Autres matériels de transport		84 801 €	21 200 €	21 200 €
21838 - Autre matériel informatique		28 261 €	7 065 €	7 065 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers		54 321 €	13 580 €	13 580 €
2185 - Matériel de téléphonie		936 €	234 €	234 €
2188 - Autres immobilisations corporelles		95 002 €	23 750 €	23 750 €
23 - Immobilisations en cours		15 979 241 €	3 994 810 €	3 994 810 €
2313 - Constructions (en cours)		12 992 332 €	3 248 083 €	3 248 083 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours)		2 986 909 €	746 727 €	746 727 €
TOTAL GÉNÉRAL		18 034 680 €	4 508 670 €	4 508 670 €

Budget annexe assainissement collectif – Autorisations 2026 :

	Opération	Crédits ouverts 2025 pour mémoire	Seuil Légal du C.G.C.T (25% des crédits ouverts N-1)	Autorisation spéciale 2026
20 - Immobilisations incorporelles		391 287 €	97 822 €	97 822 €
	2031 - Frais d'études	390 837 €	97 709 €	97 709 €
	2051 - Concessions et droits similaires	450 €	113 €	113 €
21 - Immobilisations corporelles		191 403 €	47 851 €	47 851 €
	2154 - Matériel industriel	148 555 €	37 139 €	37 139 €
	2158 - Installation, matériel et outillages techniques - Autres	1 560 €	390 €	390 €
	2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	35 048 €	8 762 €	8 762 €
	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	4 800 €	1 200 €	1 200 €
	2188 - Autres	1 440 €	360 €	360 €
23 - Immobilisations en cours		3 212 981 €	803 245 €	803 245 €
	2313 - Constructions	233 896 €	58 474 €	58 474 €
	2313 - Constructions	2 603 725 €	650 931 €	650 931 €
	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	375 360 €	93 840 €	93 840 €
	TOTAL GÉNÉRAL	3 795 672 €	948 918 €	948 918 €

Budget annexe transport – Autorisations 2026 :

	Crédits ouverts 2025 pour mémoire	Seuil Légal du C.G.C.T (25% des crédits ouverts N-1)	Autorisation spéciale 2026
21 - Immobilisations corporelles	179 120 €	44 780 €	44 780 €
	2182 - Matériel de transport	163 920 €	40 980 €
	2188 - Autres	15 200 €	3 800 €

Budget annexe GEMAPI – Autorisations 2026 :

	Crédits ouverts 2025 pour mémoire	Seuil Légal du C.G.C.T (25% des crédits ouverts N-1)	Autorisation spéciale 2026
20 - Immobilisations incorporelles	40 430 €	10 108 €	10 108 €
	2031 - Frais d'études	40 430 €	10 108 €
21 - Immobilisations corporelles	32 274 €	8 069 €	8 069 €
	2128 - Autres agencements et aménagements	32 274 €	8 069 €
	TOTAL GÉNÉRAL	72 704 €	18 176 €

Sur avis favorable de la Commission des Finances du 12 novembre 2025,
Sur avis favorable du Bureau du 12 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés avec une abstention de Madame de Crémiers,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors AP/CP), avant les votes des budgets 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2025 (cf. tableaux ci-dessus).
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 9 décembre 2025

Le Président,
Francis Cammal



La secrétaire de séance
Camille Chevallier



Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 8 décembre 2025